

Le sénateur Stewart: Honorables sénateurs, je ne fais que répéter ma réponse. Pour autant que je puisse me rappeler, selon le renvoi du Sénat dont est maintenant saisi le comité, il faudrait s'en remettre à une interprétation extraordinairement large pour permettre au comité de prendre le genre d'initiative à laquelle fait allusion l'honorable sénateur. Cela dit, je vais transmettre le renvoi à l'honorable sénateur Prud'homme afin qu'il puisse voir si, par le biais d'une interprétation très astucieuse, il pourrait justifier que le comité se donne ce mandat.

Le sénateur Prud'homme: Je vais peut-être consulter un ancien ministre des Affaires étrangères qui est maintenant au Sénat. Celui-ci avait l'art de trouver des solutions à ce genre de situations. Il connaît très bien la région et a été consulté dans le passé relativement aux relations du Canada avec le Moyen-Orient. Si nous mettons toutes nos compétences à contribution, peut-être trouverons-nous une solution.

Nous savons que saint Paul s'est converti sur la route de Damas. Je ne vais pas renoncer à la possibilité que notre nouvel ambassadeur puisse nous signaler directement ce qui se passe au Moyen-Orient. Celui-ci deviendra peut-être un ambassadeur extraordinaire pour les deux peuples qui se partagent ce pays.

LES FINANCES NATIONALES

LA BANQUE DU CANADA—L'AUGMENTATION DE LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINS EMPLOYÉS

L'honorable Jean-Maurice Simard: Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat. Les Canadiens ont découvert récemment qu'au moins quatre sous-gouverneurs de la Banque du Canada, dont un qui a pris sa retraite l'année dernière, s'étaient vu accorder de fortes hausses de traitement, qui s'élevaient en moyenne à environ 12 000 \$ par année.

Le ministre des Finances s'est alors déclaré fort étonné qu'on ait accordé de pareilles hausses de traitement. Nous avons appris ce soir-là à la télévision qu'il s'était empressé d'appeler le gouverneur de la Banque du Canada pour en exiger l'annulation, ce qui fut évidemment fait.

Comme elle fait partie du Cabinet, madame le leader du gouvernement au Sénat peut-elle nous dire si la suspension de ces hausses de traitement s'est faite rétroactivement?

L'honorable Joyce Fairbairn (leader du gouvernement): Je ne puis répondre à cette question, honorables sénateurs. Je tâcherai d'obtenir une réponse pour mon honorable collègue. Comme il l'a signalé, les hausses ont été très rapidement annulées par le gouverneur et le conseil d'administration de la banque.

Le sénateur Simard: Madame le leader du gouvernement confirmera-t-elle également que le Bureau du Conseil privé a

autorisé une hausse pour le gouverneur lui-même en 1993 ou en 1994? Nul doute que cela n'aurait pas surpris M. Martin. Je suis convaincu que madame le sénateur Fairbairn était présente lorsque le Cabinet a approuvé cette hausse. Pourquoi accorder une hausse au gouverneur, dont le salaire a triplé au cours de la dernière décennie? Son salaire s'élève à 269 000 \$. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas dit non à cette hausse? Pourquoi l'a-t-il approuvée?

Le sénateur Fairbairn: Honorables sénateurs, le sénateur ne veut sans doute pas que je parle de choses dont on discute au sein du Cabinet.

En ce qui concerne le gouverneur de la Banque du Canada, sa rémunération est régie par un processus différent de celui qui s'applique aux sous-gouverneurs, dont le sénateur a parlé plus tôt. C'est le conseil d'administration de la banque qui s'est occupé d'eux. Je vais essayer d'obtenir d'autres détails sur le cas du gouverneur.

Le sénateur Simard: Honorables sénateurs, quand le public a eu connaissance de cette affaire, il semblait presque y avoir une situation de crise. Le gouvernement s'est retrouvé dans une situation difficile parce qu'il avait demandé aux Canadiens de vivre sans hausses de salaire depuis dix ans. Or, il avait accordé une augmentation de 10 p. 100 au gouverneur l'année précédente. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas veillé à ce que toutes les augmentations soient annulées?

Nous savons que le sous-ministre principal des Finances était à cette réunion lorsque les membres du conseil d'administration ont décidé de s'accorder des hausses. Nul doute que M. Martin est en bons termes avec son sous-ministre. Sinon, qu'il le congédie. Si le sous-ministre retient des informations qu'il devrait communiquer au ministre, je suis d'avis qu'il devrait être congédié. Que pensez-vous de ma proposition?

• (2050)

Pourquoi M. Martin ne fait-il pas preuve de franchise et ne leur dit-il pas la vérité? S'il est incapable de dire toute la vérité à ce sujet, nul doute que madame le leader du gouvernement au Sénat le fera une fois pour toutes.

Le sénateur Fairbairn: Je puis donner l'assurance au sénateur que j'essaie toujours du mieux que je peux, surtout quand il me pose des questions, de dire la vérité. Je trouve toujours ses observations extrêmement intéressantes, même si je ne suis pas toujours d'accord avec lui.

Le sénateur MacEachen: Parlez pour vous.

Le sénateur Fairbairn: En réponse à la question relative à M. Martin, il a bien dit à ce moment-là qu'il n'était pas au courant des hausses. Je veillerai, comme toujours, à ce que les questions et les observations du sénateur soient transmises à ceux à qui elles s'adressent.